

Mercredi 26 janvier 2011



Tarif social dans la téléphonie mobile, fixe et Internet

L'AFUTT et l'ANSA créent un groupe de travail commun

Face à l'annonce du Ministre de l'Industrie concernant « **la mise en place d'un tarif social dans la téléphonie mobile, fixe et Internet** », l'AFUTT en souligne l'intérêt et l'urgence. Elle rappelle ses demandes incessantes pour l'accès des plus démunis aux moyens de communication d'aujourd'hui, demandes chaque jour accrues par l'aggravation des inégalités sociales et l'extension de la pauvreté.

Qu'il s'agisse de la recherche d'un emploi (chômeurs et premiers emplois des jeunes), de la situation de populations fragiles ou isolées dont on veut réduire la dépendance et favoriser le maintien à domicile, de jeunes en position d'études et dont les finances sont rares, l'accès au téléphone et à l'Internet est essentiel mais ne peut être garanti dans les conditions du marché.

L'intervention publique est donc nécessaire pour que soit assuré à tous l'accès à la communication téléphonique et à l'Internet, accès consacré par le Conseil Constitutionnel en juin 2009 comme un droit fondamental du citoyen.

D'ores et déjà et afin d'avancer concrètement dans cette voie, l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs de Télécommunications) et l'ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives) ont décidé de mettre en place un groupe de travail commun qui a pour objectif de formuler, dans un délai proche, des propositions à soumettre aux Pouvoirs Publics.